

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2017

Tacoignières,

Le 30 juin 2017

À 20 H 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance élu est : M. Christian Jacques

Présents: Mmes Catherine Brun, Sandrine Anouilh, Jacqueline Fornasiero,
MM. Jean-Jacques Mansat, Patrice Le Bail, Alain Pierre, Ludovic Gastinois,
Christian Jacques

Absents excusés : Mmes Valérie Piovan (pouvoir à P. Le Bail), Marie Françoise Pelozuelo (pouvoir à J.J. Mansat), Jocelyne Fréquant (pouvoir à C. Brun), Céline Léger, MM. Gérard Faure (pouvoir à A. Pierre), Bernard Mignot (pouvoir à L. Gastinois), Marc Morel.

**1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2017**

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 juin 2017.

2°) FINANCES

2.1 Demande de subvention dans le cadre du contrat de ruralité (Délibération 2017 05 01)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Commune du Pays Houdanais s'est inscrite dans le dispositif de contrat de ruralité 2017-2020 proposé par l'Etat aux EPCI, pour promouvoir les territoires ruraux.

Il rappelle également que la commune de Tacoignières a soumis dans le cadre du volet cohésion sociale de ce dispositif, son projet de réaménagement d'un espace vert inutilisé, en un espace récréatif à proximité de la mairie et de l'agence postale communale, permettant ainsi d'en optimiser l'usage.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette opération fait partie des équipements qui ont été retenus par l'Etat en 2017.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif de contrat de ruralité institué par le Comité Interministériel aux ruralités du 20 mai 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°42-2017 du 28 juin 2017, approuvant le contrat de ruralité,

Considérant les équipements retenus par l'Etat pour une réalisation en 2017,

Considérant le projet de création d'un espace récréatif place de la mairie, à Tacoignières,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire pour la "création d'un espace récréatif", pour un montant de **229 090,67 € HT**,

- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat de ruralité approuvé par la Communauté de Communes du Pays Houdanais,
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention dans le cadre du contrat de ruralité,
- **S'engage** à financer l'opération par l'autofinancement en complément de la subvention attribuée,
- **Dit** que la dépense est et sera inscrite aux budgets primitifs 2017 et 2018, article 2128 section d'investissement,
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

3°) URBANISME

3.1 Surveillance foncière

Dans le cadre de la surveillance foncière, la communauté de commune nous informe d'une transaction financière sur la parcelle non constructible cadastrée B435, située près de la gare. Monsieur le Maire consulte l'Assemblée pour avoir son avis sur l'intérêt de préempter cette parcelle par l'intermédiaire de la SAFER. Le conseil municipal émet un avis défavorable.

4°) AFFAIRES DIVERSES

4.1 Travaux logement

Les travaux de réparation dans le logement communal 8E place de la mairie qui a subi un dégât des eaux l'année dernière, vont être entrepris fin juillet. Ces travaux ont nécessité une attente de plusieurs mois pour le séchage des cloisons.

4.1 Vendanges

La fête des vendanges aura lieu le **samedi 7 octobre 2017** au lieu du 6 octobre initialement prévu.

5°) ELECTION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

5.1 Mise en place du bureau électoral

Président : M. Mansat Jean-Jacques, Maire

Les deux conseillers municipaux les plus âgés: M. Pierre Alain, Mme Fornasiero Jacqueline

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes : M. Gastinois Ludovic, Mme Anouilh Sandrine

Secrétaire : M. Jacques Christian

5.2 Mode de scrutin

Les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Le nombre de délégués à élire pour Tacoignières est de 3, le nombre de suppléants de 3 également. Une liste unique a été déposée avant le scrutin.

5.3 Election des délégués et des suppléants

Résultats du scrutin

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	13
Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	13

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste Mansat	13	3	3

Proclamation des élus

Le maire a proclamé élus délégués, les trois premiers candidats de la liste et suppléants les trois candidats suivants, conformément à la feuille de proclamation jointe au procès-verbal.

Délégués :

M. Mansat Jean-Jacques

Mme Brun Catherine

M. Le Bail Patrice

Suppléants :

Mme Piovan Valérie

M. Pierre Alain

Mme Fornasiero Jacqueline

Le procès-verbal de l'élection et la feuille de proclamation sont annexés au présent compte rendu.

La séance est levée à 21h50.